



Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de *Waldorf* pendant l'an 1814, et contenant *Vingt* feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de *Cologne*

Cologne le *27* Décembre 1813.

Premier feuillet.

N.º 1 **ACTE DE MARIAGE.**

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Sept* du mois de *Janvier* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Gerckum*

âgé de *vingt trois* ans, né à *Merten* département de *la Roer* profession de *Cultivateur* demeurant à *Merten* département de *la Roer* fils de *feu Jean Gerckum* et d' *Anne Moldens* demeurant à *Merten* département de *la Roer*

Et demoiselle *Eve Gertraud Schmitz* âgée de *vingt deux* ans, née à *Moppenpore* département de *Rhin et moselle* profession de *Servant* demeurant à *hemmerich* département de *la Roer* fille de *Jodocus Schmitz* présent et consentant et d' *Anne Marie Dreessen* présent et consentant demeurant à *Moppenpore* département de *Rhin et moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *dix neuf* du mois de *Décembre* et la seconde le *vingt* du même mois, mil huit cent *treize* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *extraits de naissance* des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Gerckum* et *Eve Gertraud Schmitz* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Weppey* âgé de *47* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Guillaume Schmitz* âgé de *27* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Cadorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Weppey* âgé de *50* ans, profession de *Cari de Waldorf* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Michel Düx* âgé de *25* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Cadorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Weppey *Michel Düx* *Wilhelm Düx* *Michel Düx* *Meuser*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt deux du mois de Janvier par-devant nous Jacques Meuser Maire de Waldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur Pierre Joseph Klein âgé de vingt sept

ans, né à Treppen département de la Roer profession de Cultivateur demeurant à Breunig département de la Roer fils de feu Michel Klein et d'Appollonie Schmitz, Cyprien et consentant et demeurant à Roggendorff département de la Roer Et demoiselle Gertrude Pohl

âgée de vingt sept ans, née à Breunig département de la Roer profession de Cultivateur demeurant à Godorff département de la Roer fille de Clement Pohl Cyprien et consentant et de Helene Pusch Cyprien et consentant demeurant à Godorff département de la Roer

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorff savoir, la première le deux du mois de Janvier et la seconde le neuf du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Pierre Joseph Klein et Gertrude Pohl sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Pierre Pusch âgé de 58 ans, profession de Cultivateur demeurant à Breunig qui nous a dit être oncle de l'épouse et Geopoi Grüssgen âgé de 42 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'épouse et Jean Wollemer âgé de 48 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'épouse et Geopoi Claren âgé de 48 ans, profession de Cultivateur demeurant à Breunig qui nous a dit être ami de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Appollonie Schmitz et Helene Pusch ont déclaré ne savoir signer
Pierre Joseph Klein, Gertrude Pohl, Clement Pohl
Geopoi Grüssgen, Johann Wollemer
Geopoi Claren, Meuser
Johann Pusch



N.º 3

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *neuf* du mois de *février* par-devant nous
Jacques meuser Maire de *Waldhoff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Schmitz*

ans, né à *Landskron* département de *la Moselle* âgé de *vingt deux*
demeurant à *Waldhoff* département de *la Moselle* profession de *marchand forain*
Cipresent et Consentant et d' *Elisabeth Imhoff* *Cipresent et*
Consentant - demeurant à *Waldhoff* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Gertrude Klein*
âgée de *huit quatorze* ans, née à *Waldhoff* département de *la Moselle*
profession de *sans état* demeurant à *Waldhoff* département de *la Moselle*
fille de feu *Jacques Klein* et de *Marie Thérèse Kuhl*
Cipresent et Consentant demeurant à *Waldhoff* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Waldhoff* savoir; la première le *treut* du mois de *Janvier*
et la seconde le *six* du mois de *février* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes:

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean*
Schmitz et *Gertrude Klein*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Schmitz* âgé
de *57* ans, profession de *marchand forain* demeurant à *Waldhoff* qui nous a
dit être *père* de l'époux
et *Bernard unkelbach* âgé de *40* ans, profession de *journalier*
demeurant à *Waldhoff* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Godofroi Carrig* âgé de *65* ans, profession de *journalier*
demeurant à *Waldhoff* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Jean Klein* âgé de *37* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Waldhoff* qui nous a dit être *père* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

L'Epouse *Gertrude Klein*, *Godofroi Carrig* et *Bernard*
unkelbach ont déclaré ne savoir signer
Joséphine Schmitz *Jean Klein* *Jacques Meuser*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *dix huit* du mois de *mars* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Walldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Kuhl, veuf*

âgé de *quarante neuf* ans, né à *Wrsfel* département de *la Saar* profession de *jardinier* demeurant à *Coloque* département de *la Saar* fils de *Jean Guillaume Kuhl* et de *Helene Kienbach* demeurant à *Wrsfel* département de *la Saar*

Et demoiselle *Helene Jaun* âgée de *Vingt Sept* ans, née à *Bornheim* département de *la Saar* profession de *servante* demeurant à *Bornheim* département de *la Saar* fille de *Georg Jaun* et de *Gda Klein* *sa femme décédée* demeurant à *Bornheim* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walldorf* savoir, la première le *treize du mois de février* et la seconde le *Vingt du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Kuhl* et *Helene Jaun* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Francken* âgé de *76* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *beau père* de l'époux et *Jacques Klein* âgé de *55* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *altter* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Christian Klein* âgé de *50* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Jean Wallmann* âgé de *49* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walldorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes et *Jacques Klein* ont déclaré savoir signer *Johann Kuhlmeier* *Jacques Klein* *Guillaume Francken* *Christian Klein* *Jean Wallmann* *Jacques Klein*



N.º 5 ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre le six du mois d'avril par-devant nous Jacques Meiser Maire de Waldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur George Trimborn

âgé de trente deux ans, né à Heimersheim département de Rhin et Moselle profession de Cultivateur demeurant à Waldorff département de la Moselle fils de Guillaume Trimborn et de feu Christian Hübsch le père présent et consentant demeurant à Heimersheim département de Rhin et Moselle

Et demoiselle Marie Agnes Rippkahn âgée de vingt quatre ans, née à Calaque département de la Moselle profession de Sans Etat demeurant à Waldorff département de la Moselle fille de Christian Jean Nepomuc Rippkahn veuf et de Marie Anne Schatz Cop-Sendant demeurant à Calaque département de la Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorff savoir; la première le vingt sept du mois de mars et la seconde le trois du mois d'avril que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

George Trimborn et Marie Agnes Rippkahn sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Theodor Hoffmann âgé de 40 ans, profession de Cabaretier demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux et Pierre Dux âgé de 48 ans, profession de Sans Etat demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux et Guillaume Trimborn âgé de 66 ans, profession de Cultivateur demeurant à Heimersheim qui nous a dit être père de l'époux et Gaspar Gammerschlag âgé de 29 ans, profession de Secrétaire de la mairie Waldorff demeurant à Heimersheim qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

George Trimborn a déclaré ne savoir signer
Theodor Hoffmann
Pierre Dux
Guillaume Trimborn
Gaspar Gammerschlag
Justin Meiser

N.º 6

ACTE DE MARIAGE.

73/4

L'AN mil huit cent ~~quatorze~~ *quatorze* le ~~trois~~ *trois* du mois d' ~~avril~~ *avril* par-devant nous
~~Jacques Muisson~~ *Jacques Muisson* Maire de ~~Waldoff~~ *Waldoff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur ~~Servais Frings~~ *Servais Frings*

5/3 87

âgé de ~~vingt six~~ *vingt six*
ans, né à ~~Bornheim~~ *Bornheim* département de ~~la Moselle~~ *la Moselle* profession de ~~Cultivateur~~ *Cultivateur*
demeurant à ~~Bornheim~~ *Bornheim* département de ~~la Moselle~~ *la Moselle* — fils de ~~Henry Frings~~ *Henry Frings*
~~et de Catharine Brunckes~~ *et de Catharine Brunckes* ~~représentant~~ *représentant*
~~et consentante~~ *et consentante* demeurant à ~~Bornheim~~ *Bornheim* département de ~~la Moselle~~ *la Moselle*

74/6 92

Et demoiselle ~~anne Scherffen~~ *anne Scherffen*
âgée de ~~vingt deux~~ *vingt deux* ans, née à ~~Bornheim~~ *Bornheim* département de ~~la Moselle~~ *la Moselle*
profession de ~~sans état~~ *sans état* demeurant à ~~Bornheim~~ *Bornheim* département de ~~la Moselle~~ *la Moselle*
fille de ~~jean Jean Scherffen~~ *jean Jean Scherffen* et de ~~Elisabeth Flor~~ *Elisabeth Flor*
demeurant à ~~Bornheim~~ *Bornheim* département de ~~la Moselle~~ *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de ~~waldoff~~ *waldoff* savoir, la première le ~~trois du mois d'avril~~ *trois du mois d'avril* et la seconde le ~~six du même mois~~ *six du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' ~~extraits de naissance des parties contractantes~~ *extraits de naissance des parties contractantes*

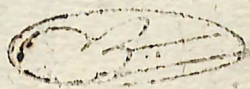
ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que ~~Servais Frings~~ *Servais Frings* et ~~anne Scherffens~~ *anne Scherffens* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs ~~Guillaume Flor~~ *Guillaume Flor* âgé de ~~52~~ *52* ans, profession de ~~Cultivateur~~ *Cultivateur* demeurant à ~~Bornheim~~ *Bornheim* qui nous a dit être ~~oncle~~ *oncle* de l'époux
et ~~Matthias Stott~~ *Matthias Stott* âgé de ~~81~~ *81* ans, profession de ~~menuisier~~ *menuisier* demeurant à ~~Bornheim~~ *Bornheim* qui nous a dit être ~~ami~~ *ami* de l'époux
et ~~Pierre Frings~~ *Pierre Frings* âgé de ~~62~~ *62* ans, profession de ~~journalier~~ *journalier* demeurant à ~~Bornheim~~ *Bornheim* qui nous a dit être ~~oncle~~ *oncle* de l'époux
et ~~Henry Frings~~ *Henry Frings* âgé de ~~60~~ *60* ans, profession de ~~Cultivateur~~ *Cultivateur* demeurant à ~~Bornheim~~ *Bornheim* qui nous a dit être ~~père~~ *père* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

~~Catharine Brunckes et anne Scherffen ont déclaré ne savoir signer~~ *Catharine Brunckes et anne Scherffen ont déclaré ne savoir signer*

~~Peter Frings Servais Frings~~ *Peter Frings Servais Frings*
~~Servais Frings~~ *Servais Frings* ~~Maise~~ *Maise*



N.º 7 ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *vingt* du mois d' *avril* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Waldhoff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Vincentius Raff*

âgé de *vingt neuf* ans, né à *Mudschaid* département de *la Moselle* profession de *Cultivateur* demeurant à *Brenig* département de *la Moselle* fils de *feu Pierre Raff* et de *Lucie Dauber* demeurant à *Mudschaid* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Marie Elisabeth Breuers* âgée de *vingt six* ans, née à *Brenig* département de *la Moselle* profession de *sans état* demeurant à *Brenig* département de *la Moselle* fille de *Jean Joseph Breuer* *présent et consentant* et de *feu Gertrude Syberigs* demeurant à *Brenig* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldhoff* savoir; la première le *trois* de mois d' *avril* et la seconde le *vingt* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *extraits de naissance* des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Vincentius Raff* et *Marie Elisabeth Breuers* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Leonard Bismann* âgé de *36* ans, profession de *journalier* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Damien Pohl* âgé de *44* ans, profession de *journalier* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Joseph Breuer* âgé de *63* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *père* de l'épouse et *Caspar Gammurshaus* âgé de *29* ans, profession de *Secrétaire de l'Administration* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Damien Pohl a déclaré ne savoir signer
Caspar Gammurshaus
Marie Elisabeth Breuers
Jean Vincentius Raff
Meuser

N.º 8

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt-trois du mois d'avril par-devant nous
Jacques Meuser Maire de Waldorf officier de
l'état civil, sont comparus le sieur Jean Waltraff

âgé de vingt-cinq
ans, né à Bornheim département de la Sarre profession de Cultivateur
demeurant à Bornheim département de la Sarre fils de feu Jean
Waltraff et d'Agnes Aschmann
demeurant à Bornheim département de la Sarre

Et demoiselle Anne Sophie Flohr
âgée de vingt-six ans, née à Bornheim département de la Sarre
profession de sans état demeurant à Bornheim département de la Sarre
fille de feu Meador Flohr et de Christian Wassberg
représentant et consentant demeurant à Bornheim département de la Sarre

74/7
88

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de Waldorf savoir, la première le trois du mois d'avril
et la seconde le six du même mois que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Jean Waltraff et Anne Sophie Flohr
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Jonas Puhl âgé
de 48 ans, profession de Cultivateur demeurant à Breuiz qui nous a
dit être oncle de l'époux
et Jean Welter âgé de 42 ans, profession de Cultivateur
demeurant à Desdorf qui nous a dit être beau-père de l'époux
et Theodor Hoffmann âgé de 40 ans, profession de Cabaretier
demeurant à Waldorf qui nous a dit être oncle de l'époux
et Caspar Jannuschbach âgé de 29 ans, profession de Secrétaire de Bourg
demeurant à Heimerath qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes, Jonas Puhl, Jean Welter
et Catharina Wapenberg ont déclaré ne savoir
signer.
Theodor Hoffmann
Caspar Jannuschbach
Meuser



S.
[Signature]

N.º 9

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *vingt sept* du mois d' *avril* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Christoffel*

âgé de *treute huit*

ans, né à *Keldernig* département de *la Moselle* profession de *Cultivateur*

demeurant à *Brenig* département de *la Moselle* fils de *Jean Christoffel*

présent et consentant et de *Mari Catharine Dene* *présent*

et consentante demeurant à *Keldernig* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Christine Weuser*

âgée de *treute* ans, née à *Waldorff* département de *la Moselle*

profession de *servante* demeurant à *Brenig* département de *la Moselle*

filles de *Jean Jean Weuser* et de *Margarethe*

Pathe demeurant à *Waldorff* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorff* savoir; la première le *dia sept* du mois d' *avril* et la seconde le *vingt quatre* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Christoffel* et *Christine Weuser* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Daniel Horschel* âgé de *42* ans, profession de *Charbon* demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *beau frere* de l'époux

et *Jean Christoffel* âgé de *72* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Keldernig* qui nous a dit être *pere* de l'époux

et *Theodor Hoffmann* âgé de *40* ans, profession de *Laboureur* demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux

et *Gaspard Gammerschlag* âgé de *29* ans, profession de *Servant de Bouqueterie* demeurant à *Keldernig* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Christine Weuser et Jean Christoffel ont déclaré ne savoir signer

Jean Christoffel, Daniel Horschel, Gaspard Gammerschlag, Theodor Hoffmann, Meuser

N.º 10

ACTE DE MARIAGE.

215

L'AN mil huit cent quatre le quatre du mois de mai par-devant nous
Jacques Heuser Maire de Walldorf officier de
l'état civil, sont comparus le sieur Servais Nuhl
âge de vingt six

23/5

83

ans, né à Walldorf département de la Saar profession de Cultivateur
demeurant à Walldorf département de la Saar fils de Leonard Nuhl
Cyprien et consentant et d'Elisabeth Nores Cyprien et
consentante demeurant à Walldorf département de la Saar

Et demoiselle Marie Sibille Bong
âge de dix huit ans, née à Hornheim département de la Saar
profession de Sans Etat demeurant à Hornheim département de la Saar
fille de feu René Bong et d'Apollonie Engel
demeurant à Hornheim département de la Saar

9/2

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de Walldorf savoir, la première le vingt quatre du mois d'avril
et la seconde le premier du mois de mai que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Servais Nuhl et Marie Sibille Bong
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Pierre Engels âgé
de 48 ans, profession de Cultivateur demeurant à Hornheim qui nous a
dit être oncle de l'épouse
et Leonard Nuhl âgé de 64 ans, profession de Cultivateur
demeurant à Walldorf qui nous a dit être père de l'épouse
et Laurent Call âgé de 42 ans, profession de Maître d'École
demeurant à Walldorf qui nous a dit être ami de l'épouse
et Gaspar Gammelschlag âgé de 29 ans, profession de Serrurier
demeurant à Hornheim qui nous a dit être ami de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Elisabeth Nores a déclaré ne savoir signer
Leonard Nuhl a déclaré ne savoir signer
Servais Nuhl, Pierre Engels, Laurent Call, Gaspar Gammelschlag, Marie Sibille Bong



N^o 11

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *quatre* du mois de *mai* par-devant nous
Jacques Mours Maire d *L'waldroff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Guillaume Christ* *veuf*

ans, né à *Brenig* — département de *la Saue* âgé de *quarante sept*
 demeurant à *Brenig* — département de *la Saue* profession de *Cultivateur*
Christ et de *marquillie* *veuf* fils de ses *deux* *Guillaume*
 demeurant à *Brenig* — département de *la Saue*

Et demoiselle *Catherine Schumacher*
 âgée de *vingt neuf* ans, née à *Brenig* — département de *la Saue*
 profession de *sans Etat* demeurant à *Brenig* — département de *la Saue*
 fille de *Jacques Schumacher* *représentant et consentant* et de *feu* *Gertrude*
Schmidt demeurant à *Brenig* — département de *la Saue*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie d *L'waldroff* — savoir; la première le *vingt quatre* du mois de *Mai*
 et la seconde le *premier* du mois de *Mai* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Guillaume Christ et *Catherine Schumacher*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Schumacher* âgé
 de *55* ans, profession de *Journaler* demeurant à *Brenig* qui nous a
 dit être *frere* de l'épouse

et *Henry Schumacher* âgé de *27* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *frere* de l'épouse

et *Guillaume Wirtz* âgé de *44* ans, profession de *meunier*
 demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

et *Gaspard Gammerschlag* âgé de *29* ans, profession de *Sachant de bouquiers*
 demeurant à *Heurminshausen* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Guillaume Christ, Catherine Schumacher et Henry Schumacher
 ont déclaré ne savoir signer
Gaspard Gammerschlag *Jacobus Nouwafon*
Mours *Willehelms Wirtz*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Six* du mois de *may* par-devant nous
Jaques Heuser Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Germain Cremer*
 âgé de *trente quatre*
 ans, né à *Waldorff* département de *la Saar* profession de *Journalier*
 demeurant à *Waldorff* département de *la Saar* fils de *Jean Antoine*
Cremer et d' *Anne Grüssgens*
 demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*

Et demoiselle *Elisabetha Düx*
 âgée de *trente* ans, née à *Cadoff* département de *la Saar*
 profession de *sans état* demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*
 fille de *Michel Düx Caprent et Consentant* et de *Jean Anne*
franchen demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorff* savoir, la première le *vingt quatre* du mois d' *avril*
 et la seconde le *premier* du mois de *may* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir de *des* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Germain Cremer et *Elisabetha Düx*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Dreyer* âgé
 de *54* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorff* qui nous a
 dit être *oncle* de l'épouse
 et *Thierry Wiskirchen* âgé de *34* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *beau-père* de l'épouse
 et *Henry Friszen* âgé de *59* ans, profession de *Cordonnier*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Michel Düx* âgé de *64* ans, profession de *Journalier*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *père* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Elisabetha Düx, Thierry Wiskirchen, et Henry Friszen ont déclaré
ne savoir signer. *Herrmann Cremer* *Jean Dreyer*
Meises *Henry Friszen*



7.

N° 13

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *vingt deux* du mois de *juin* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Waldruff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Georges Frings*

22/6

25

âgé de *vingt cinq* ans, né à *Waldruff* département de *la Moselle* profession de *tailleur* demeurant à *Waldruff* département de *la Moselle* fils de *Michel Frings* présent et consentant et de *Veronique Schorns* présente et consentante demeurant à *Waldruff* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Anna Sybille Kreuel* âgée de *vingt cinq* ans, née à *Trarbach* département de *la Moselle* profession de *servante* demeurant à *Waldruff* département de *la Moselle* fille de *Pierre Kreuel* présent et consentant et de feu *Anna Catharina Saensb* demeurant à *Trarbach* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldruff* savoir; la première le *douze* du mois de *juin* et la seconde le *dix neuf* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Georges Frings* et *Anna Sybille Kreuel* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Theodor Hoffmann* âgé de *40* ans, profession de *cabaretier* demeurant à *Waldruff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Guillaume Frings* âgé de *41* ans, profession de *tailleur* demeurant à *Waldruff* qui nous a dit être *frère* de l'épouse et *Christian Kreuel* âgé de *47* ans, profession de *cuivrier* demeurant à *Waldruff* qui nous a dit être *oncle* de l'épouse et *Michel Frings* âgé de *71* ans, profession de *journalier* demeurant à *Waldruff* qui nous a dit être *père* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes, les témoins Christian Kreuel, Pierre Kreuel, Michel Frings, et Veronique Schorns ont déclaré ne savoir écrire *Guillaume Hoffmann* *Michel Frings*

N.º 14

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *vingt deux* du mois de *juin* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Mathias Falckenbach*

âgé de *vingt neuf* ans, né à *Rudersdorf* département de *_____* profession de *Marechal* demeurant à *Alfter* département de *Rhin-et-Meuse* fils de *Johann Mathias Falckenbach* et de *Helene Prings Cipresent et consentant* demeurant à *Rudersdorf* département de *_____*

Et demoiselle *Catherine Prings* âgée de *vingt neuf* ans, née à *Bornheim* département de *la Saar* profession de *Sans Etat* demeurant à *Bornheim* département de *la Saar* fille de *Henry Prings Cipresent et consentant* et de *Catherine Brunckes Cipresent et consentant* demeurant à *Bornheim* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir, la première le *douze* du mois de *juin* et la seconde le *dix neuf* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *_____* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Mathias Falckenbach* et *Catherine Prings* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Theodor Hoffmann* âgé de *40* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Pierre Nießen* âgé de *40* ans, profession de *Marechal ferron* demeurant à *Alfter* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Henry Prings* âgé de *61* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *pere* de l'époux et *Caspar Gammertshag* âgé de *29* ans, profession de *Secrétaire de la mairie* demeurant à *Heimrod* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Catherine Brunckes, Helene Prings et les parties contractantes ont déclaré ne signer* *Pierre Nießen, Theodor Hoffmann, J. Prings et Caspar Gammertshag Meuser*



N^o 15

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *vingt* du mois de *juillet* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Sallwies* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *François Frings* *veuf*
 de son *Christine Struch* âgé de *quarante sept*
 ans, né à *Roosberg* département de *la Moselle* profession de *Journalier*
 demeurant à *Roosberg* département de *la Moselle* fils de *jeu Guillaume*
Frings et de *Agnes Mand*
 demeurant à *Roosberg* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Gertrude Kuhlén*
 âgée de *quarante un* ans, née à *Roisdorff* département de *la Moselle*
 profession de *Sans état* demeurant à *Roisdorff* département de *la Moselle*
 fille de *jeu Jean Kuhlén* et de *Gertrude*
Pinsdorff demeurant à *Roisdorff* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Sallwies* savoir; la première le *dix* du mois de *juillet*
 et la seconde le *dix sept* du même mois — que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir de *es* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *François*
Frings et *Gertrude Kuhlén*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Kettesheim* âgé
 de *47* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Sallwies* qui nous a
 dit être *ami* de l'épouse
 et *Jacques Kuhl* — âgé de *60* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Sallwies* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Theodor Hoffmann* âgé de *40* ans, profession de *Cabaretier*
 demeurant à *Sallwies* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Jean Kott* — âgé de *33* ans, profession de *Tisserand*
 demeurant à *Roisdorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

les parties contractantes et Jean Kott ont déclaré
ne savoir rien. *Pierre Kettesheim*
Jacques Kuhl
Theodor Hoffmann *Meuser*

N.º 16

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *huit* du mois de *Juillet* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Walldorff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean magu* *Vocuf* *De feu*
anne Siegels maar âgé de *quarante sept*
ans, né à *Walldorff* département de *la Roer* profession de *Cultivateur*
demeurant à *Walldorff* département de *la Roer* fils de *feus Jean*
Magu et de *Cécile Schneider*
demeurant à *Walldorff* département de *la Roer*

20/3. 67

Et demoiselle *Elisabeth Schoebens*
âgée de *vingt huit* ans, née à *Walldorff* département de *la Roer*
profession de *servante* demeurant à *Walldorff* département de *la Roer*
fille de *feu Pierre Schoeben* et de *Elisabeth*
Christoffels Christoffels Constant demeurant à *Walldorff* département de *la Roer*

15/3. 56

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Walldorff* savoir, la première le *dia sept* du mois de *Juillet*
et la seconde le *huit* *quatre* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir de *es* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Jean magu et *Elisabeth Schoebens*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Schmitz* âgé
de *65* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walldorff* qui nous a
dit être *ouïe* de l'époux
et *Georgi Schoeben* âgé de *53* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Walldorff* qui nous a dit être *ouïe* de l'époux
et *Georgi Grusger* âgé de *40* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Walldorff* qui nous a dit être *ouïe* de l'époux
et *Christian Schneider* âgé de *52* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Walldorff* qui nous a dit être *ouïe* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes et *Elisabeth Christoffels*
ont déclaré se savoir écrire
Johann Schmitz *Göthard Gruber* *Jurisd. d. d. d.*
Georgi Grusger *Meuser* *Jurisd. d. d. d.*



N° 17

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent ^{quatorze} le Dix du mois d août par-devant nous, Jacques Meuser Maire de Saltdorf officier de l'état civil, sont comparus le sieur Georges Lündorff ^{27.8.1831} âgé de treize sept

ans, né à Sesperich département de Rhin et moselle profession de Cultivateur demeurant à Saltdorf département de la Saar fils de feu Pierre Lündorff et de Gertrude Dommersheim demeurant à Sesperich département de Rhin et moselle

Et demoiselle Gertrude Zerlets ^{7.9.1856} âgée de treize Cinq ans, née à Saltdorf département de la Saar profession de Sans état demeurant à Saltdorf département de la Saar fille de feu Guillaume Zerlets et de Helene Wotter demeurant à Saltdorf département de la Saar

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Saltdorf savoir; la première le treize sept et la seconde le sept août que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Georges Lündorff et Gertrude Zerlets sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Leonard Frings âgé de 70 ans, profession de Cultivateur demeurant à Saltdorf qui nous a dit être ami de l'épouse et Georges Frings âgé de 26 ans, profession de Paillier demeurant à Saltdorf qui nous a dit être ami de l'épouse et Georges Zerlet âgé de 30 ans, profession de Cultivateur demeurant à Saltdorf qui nous a dit être frère de l'épouse et Michel Zerlet âgé de 38 ans, profession de Cultivateur demeurant à Saltdorf qui nous a dit être frère de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Georges Lündorff et Helene Zerlets, Georges Frings ont déclaré ne savoir signer
Meuser
Leonard Frings
Georges Zerlet

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Sept* du mois de *Septembre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Henry Klein*

âgé de *trente neuf*
 ans, né à *Küngsdorff* département de *Rhin & moselle* profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Borchheim* département de *la Saar* fils de *Jacques Klein*
Cyprien et Consolata et de *feu Anne Müllers*
 demeurant à *Godesberg* département de *Rhin & moselle*

Et demoiselle *Agnes Mönch*
 âgée de *trente cinq* ans, née à *Borchheim* département de *Rhin & moselle*
 profession de *Cultivatrice* demeurant à *Borchheim* département de *la Saar*
 fille de *feu Pierre Mönch* et de *Judule Unckes*
 demeurant à *Borchheim* département de *Rhin & moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorff* savoir, la première le *vingt huit* du mois d'*août*
 et la seconde le *quatre* du mois de *Septembre* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir de *ce* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Henry Klein et *Agnes Mönch*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Klein* âgé
 de *72* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Godesberg* qui nous a
 dit être *père* de l'époux
 et *Jean Pierre Sangerhaevel* âgé de *22* ans, profession de *valet*
 demeurant à *Borchheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Jean Waldorff* âgé de *42* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Borchheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Gaspard Gammersbach* âgé de *29* ans, profession de *secrétaire de bourgeois*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Agnes Mönch et Jean Sangerhaevel ont déclaré ne savoir signer
Henrius Klein *Jacques Klein* *Johan Waldorff*
Meuser *Caspar Gammersbach*



N° 19.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Sept* du mois de *Septembre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Daniel Fritz* veuf

âgé de *Cinquante-trois*
 ans, né à *Effern* département de *la Saale* profession de *Journalier*
 demeurant à *Wepeling* département de *la Saale* fils de *Jean Pierre*
Fritz et de *Gertrude Weiland*
 demeurant à *Effern* département de *la Saale*

Et demoiselle *Catherine Ohrens*
 âgée de *Quarante-sept* ans, née à *Waldorff* département de *la Saale*
 profession de *Journalier* demeurant à *Waldorff* département de *la Saale*
 fille de *Jean Sautert Ohrens* et de *Elisabeth*
Schlaups demeurant à *Waldorff* département de *la Saale*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorff* savoir; la première le *Sept* du mois d'*août* et la seconde le *quatre* du mois de *Septembre* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *des* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Daniel Fritz et *Catherine Ohrens*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Hubert Longuin* âgé de *49* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *beau-père* de l'épouse et *Joseph Wahlen* âgé de *26* ans, profession de *Macon* demeurant à *Wepeling* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Pierre Fritz* âgé de *68* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Wepeling* qui nous a dit être *père* de l'épouse et *Theodor Hoffmann* âgé de *40* ans, profession de *Cabaretier* demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes, *Pierre Fritz* et *Hubert Longuin*
 ont déclaré ne savoir signer *Joseph Wahlen*
Meuser *Theodor Hoffmann*

N.º 20.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt-un du mois de septembre par-devant nous Jacques Meuser Maire de Waldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur Gerard Aeber

agé de vingt-neuf ans, né à Bornheim département de la Moselle profession de Cultivateur demeurant à Bornheim département de la Moselle fils de Tilman Aeber Cypresent et consentant et de feu Anne Sontgen

demeurant à Bornheim département de la Moselle Et demoiselle Christine Kuhl âgée de vingt ans, née à Bodelorff département de la Moselle profession de sans état demeurant à Bodelorff département de la Moselle fille de Leonard Kuhl Cypresent et consentant et de Elisabeth Meuser Cypresent et consentant demeurant à Bodelorff département de la Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorff savoir, la première le onze du mois de septembre et la seconde le dix-huit du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Gerard Aeber et Christine Kuhl sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Leonard Kuhl âgé de 64 ans, profession de Cultivateur demeurant à Bodelorff qui nous a dit être pere de l'épouse et Tilman Aeber âgé de 65 ans, profession de Cultivateur demeurant à Bornheim qui nous a dit être pere de l'époux et Jean Helt âgé de 23 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux et Theodor Hoffmann âgé de 40 ans, profession de Cabaretier demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. Christine Kuhl, Elisabeth Meuser

ont déclaré ne savoir signer Gerard Aeber Tilman Aeber, Leonard Kuhl, Jean Helt, Theodor Hoffmann

27/6. 85
2/27. 94

N^o 21

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatorze le Cinq du mois d' Octobre par-devant nous
Jacques Meuser Maire de Waldorf officier de
l'état civil, sont comparus le sieur Jean Guillaume Schmitt

ans, né à Lechenich département de la Moselle âgé de vingt six
demeurant à Lechenich département de la Moselle profession de Journalier
fils de Joseph Schmitt et de leur Gertrude Fock
demeurant à Lechenich département de la Moselle

Et demoiselle Christine Weins
âgée de vingt huit ans, née à Waldorf département de la Moselle
profession de Journalière demeurant à Waldorf département de la Moselle
fille de Paul Weins et de Helene Sontgen
demeurant à Waldorf département de la Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorf savoir; la première le vingt Cinq du mois de Septembre et la seconde le deux du mois d' Octobre que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Guillaume Schmitt et Christine Weins sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs, Theodor Hoffmann âgé de 41 ans, profession de Cabaretier demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'épouse et Paul Schneider âgé de 51 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'époux et Paul Weins âgé de 38 ans, profession de menuisier demeurant à Waldorf qui nous a dit être frère de l'épouse et Jean Klett âgé de 23 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte; après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meuser et Jean Klett
les parties contractantes ont déclaré ne savoir signer
Jacques Meuser Jean Klett

L'AN mil huit cent ^{quatorze} le *Dieu neuf* du mois d' *Octobre* par-devant nous
 Jacques *Muuser* Maire de *Walldoff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Laurenberg*
 âgé de *treute trois*

ans, né à *Walldorf* département de *la Saar* profession de *Charpentier*
 demeurant à *Walldorf* département de *la Saar* fils de *Gaspard Laurenberg*
Cipresant et Consentant et de *Marquichette Pichs Cipresant et*
Consentant demeurant à *Walldorf* département de *la Saar*

Et demoiselle *Agnes Pichs*
 Agée de *vingt neuf* ans, née à *Walldorf* département de *la Saar*
 profession de *Cultivatrice* demeurant à *Walldorf* département de *la Saar*
 fille de *Jean Pierre Pichs Cipresant et Consentant* et de *Marie Linck*
Cipresant et Consentant demeurant à *Walldorf* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Walldorf* savoir, la première le *neuf du mois d' Octobre*
 et la seconde le *sept du même mois* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d' *extraits de naissance des parties contractantes*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Laurenberg — et *Agnes Pichs* —
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Mayer* — Agé
 de *47* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walldorf* — qui nous a
 dit être *ami* de l'époux
 et *Gaspard Laurenberg* — âgé de *66* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Walldorf* qui nous a dit être *peu* de l'époux
 et *Jean Pierre Pichs* — âgé de *61* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Walldorf* qui nous a dit être *peu* de l'époux
 et *Guillaume Deponet* — âgé de *59* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Walldorf* qui nous a dit être *oncle* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

les parties contractantes, Marquichette Pichs, Marie Linck
et les témoins ont déclaré ne savoir écrire

Muuser

N^o 23

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent ~~quatorze~~ ^{quatorze} le ~~vingt~~ ^{vingt} ~~neuf~~ ^{neuf} du mois d' ~~Octobre~~ ^{Octobre} par-devant nous
Jacques Meider Maire de Waldorf officier de l'état civil, sont comparus le sieur mathias Bell

âgé de vingt six ans, né à Volksfeld département de Rhin & Moselle profession de Charron
demeurant à Brenig département de la Saar fils de Jean et de Sophie nurenborg
Bell demeurant à Volksfeld département de Rhin & Moselle

Et demoiselle Anna Catharina Berchems
âgée de vingt trois ans, née à Brenig département de la Saar
profession de Cultivatrice demeurant à Brenig département de la Saar
fille de Joseph Berchems représentant et consentant et de Anna Catharina Dux
représentant et consentant demeurant à Brenig département de la Saar

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorf savoir; la première le neuf du mois d' Octobre et la seconde le seize du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que mathias Bell et Anna Catharina Berchems sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Joseph Berchems âgé de 68 ans, profession de Cultivateur demeurant à Brenig qui nous a dit être perc de l'époux et Theodor Lohr âgé de 29 ans, profession de Cultivateur demeurant à Brenig qui nous a dit être beau-père de l'époux et Jean Louis âgé de 27 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'époux et Joseph Claren âgé de 47 ans, profession de Cultivateur demeurant à Brenig qui nous a dit être ami de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

et l'épouse Anna Catharina Berchems a déclaré ne savoir écrire
Joseph Berchems Theodor Lohr Jean Louis Joseph Claren
Joseph Berchems Theodor Lohr Jean Louis Joseph Claren

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Vingt six* du mois d' *Octobre* par-devant nous
Jacques meuser Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Paul Engels*
 âgé de *vingt sept*
 ans, né à *Altha* département de *Ahin & moselle* profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Altha* département de *Ahin & moselle* fils de *Chirij Engels*
représentant & consentant et de *Catherine Weilers* *représentant &*
consentante demeurant à *Altha* département de *Ahin & moselle*
 Et demoiselle *Anne Elisabeth Menen*
 âgée de *vingt quatre* ans, née à *Bornheim* département de *Ahin & moselle*
 profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* département de *la Roer*
 fille de *Antoine Menen* *représentant & consentant* et de *Anne Marie Spreng*
représentant & consentant demeurant à *Bornheim* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorff* savoir, la première le *Sept* du mois d' *Octobre*
 et la seconde le *Vingt six* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Paul Engels et *Anne Elisabeth Menen*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Antoine Menen* âgé
 de *57* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a
 dit être *père* de l'épouse
 et *Chirij Engels* âgé de *72* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Altha* qui nous a dit être *père* de l'époux
 et *Guillaume Witz* âgé de *45* ans, profession de *Meunier*
 demeurant à *Spreng* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Chirij Hoffmann* âgé de *41* ans, profession de *Cabaretier*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

L'Épouse *Anne Elisabeth Menen*, *Catherine Weilers*
 et *Anne Marie Spreng* ont déclaré ne savoir écrire
Wilhelm Witz *Antoine Menen*
Paulus Engels *Bornheim* *Guillaume Witz* *Spreng*
Meuser

N° 25

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Vingt Six* du mois d' *Octobre* par-devant nous
Jacques Meuser
Maire de *Waldorf* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Hanff*

ans, né à *Godorff* département de *la Saar* âgé de *Vingt trois*
demeurant à *Godorff* département de *la Saar* profession de *Cultivateur*
Hanff et de *Christine Schieffgen* fils de *Jean Gerard*
demeurant à *Godorff* département de *la Saar*

Et demoiselle *Anne Marguerithe König*
âgée de *Vingt sept* ans, née à *Preinig* département de *la Saar*
profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* département de *la Saar*
fille de *Jean König* et de *feu Catherine*
Schlader demeurant à *Preinig* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *Sept* du mois d' *Octobre*
et la seconde le *Vingt trois* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Hanff — et *Anne Marguerithe König*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean König* — âgé
de *72* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Preinig* qui nous a
dit être *procureur* de l'épouse

et *Antoine Bloch* — âgé de *29* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Godorff* qui nous a dit être *procureur* de l'épouse
et *Godofroi Claren* — âgé de *47* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Preinig* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
et *Christoph Hoffmann* — âgé de *41* ans, profession de *Charbonnier*
demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Antoine Bloch et *Jean König* ont déclaré ne savoir
rien
Godofroi Claren
Christoph Hoffmann
Jean König
Meuser

N.º 26

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre le neuf du mois de Novembre par-devant nous
Jacques Meuser Maire de Walldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur Jean Hengabel

âgé de trente quatre ans, né à Cadorff département de la Saar profession de Cultivateur
demeurant à Cadorff département de la Saar fils de feu Etienne Hengabel et de Marie Marguerite Brenig
demeurant à Cadorff département de la Saar

Et demoiselle Anne Calenbergs
âgée de trente quatre ans, née à Hummerich département de la Saar
profession de Cultivateur demeurant à Hummerich département de la Saar
fille de feu Guillaume Calenbergs et de Helene Bernart
demeurant à Hummerich département de la Saar

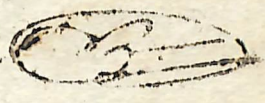
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Walldorff savoir, la première le huit du mois d'octobre et la seconde le six du mois de novembre que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Hengabel et Anne Calenbergs sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Guillaume Hengabel âgé de 36 ans, profession de Cultivateur demeurant à Cadorff qui nous a dit être père de l'époux
et Ferdinand Brenig âgé de 35 ans, profession de Cultivateur demeurant à Hummerich qui nous a dit être ami de l'époux
et Hubert Limma âgé de 46 ans, profession de Cultivateur demeurant à Hummerich qui nous a dit être beau-père de l'époux
et Jean Dix âgé de 50 ans, profession de Cultivateur demeurant à Cadorff qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. L'Époux Anne Calenbergs, Jean Dix, et Hubert Limma ont déclaré ne savoir signer.

Johann Hengabel Wilhelm Hengabel
Ferdinand Brenig Meuser



N^o 27

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *neuf* du mois de *novembre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Walldorff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Theodor Breuer*

âgé de *treute un*
ans, né à *Dinstelroden* département de *Rhin et moselle* profession de *journalier*
demeurant à *Woisdorff* département de *la Saar* fils de *Joseph Breuer*
présent et consentant et de *Catherine Göser* *présent et consentant*
demeurant à *Dinstelroden* département de *Rhin et moselle*

Et demoiselle *Elisabeth mönch*
âgée de *vingt quatre* ans, née à *Woisdorff* département de *la Saar*
profession de *servante* demeurant à *Woisdorff* département de *la Saar*
fille de *Servas mönch* *présent et consentant* et de *Christine Brauer*
présent et consentant demeurant à *Woisdorff* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Walldorff* savoir; la première le *treute du mois d'octobre*
et la seconde le *six du mois de novembre* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Theodor Breuer et *Elisabeth mönch*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Joseph Breuer* âgé
de *60* ans, profession de *journalier* demeurant à *Dinstelroden* qui nous a
dit être *père* de l'époux
et *Servas mönch* âgé de *60* ans, profession de *journalier*
demeurant à *Woisdorff* qui nous a dit être *père* de l'épouse
et *Chirry hoffmann* âgé de *41* ans, profession de *cabaretier*
demeurant à *Walldorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Peter netterheim* âgé de *47* ans, profession de *cultivateur*
demeurant à *Walldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture. *les parties contractantes, Joseph Breuer, Servas mönch, Catherine Göser et Christine Brauer*
Peter netterheim, Johannes Hoffmann
Meuser

L'AN mil huit cent quatre-vingt deux du mois de Novembre par-devant nous Jacques Meuser Maire de Waldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur Michel Thiesen

âgé de vingt six ans, né à Waldorff département de la Saar profession de Cultivateur demeurant à Waldorff département de la Saar fils de Christian Thiesen Cyprien et Constance et de feu Otelen Thiesen demeurant à Waldorff département de la Saar

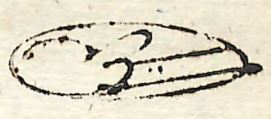
Et demoiselle Elisabeth Schmitz âgée de vingt cinq ans, née à Waldorff département de la Saar profession de Cultivatrice demeurant à Waldorff département de la Saar fille de Lambert Schmitz Cyprien et Constance et de Anne Christiane Rosa Cyprien et Constance demeurant à Waldorff département de la Saar

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorff savoir, la première le trent deux mai d'octobre et la seconde le six du mois de Novembre que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Michel Thiesen et Elisabeth Schmitz sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Christian Thiesen âgé de 56 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorff qui nous a dit être pere de l'époux et Germain Kennes âgé de 26 ans, profession de menuisier demeurant à Alfter qui nous a dit être beau pere de l'époux et Joseph Gussen âgé de 30 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux et Thier Hoffmann âgé de 41 ans, profession de Cabaretier demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. Michel Thiesen Elisabeth Schmitz Lambert Schmitz Christian Thiesen Hermannus Henkes Joseph Gussen godfried Gussen Meuser Docteur



N^o 29

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatre* le *vingt trois* du mois de *Novembre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Walloff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Guillaume Hengabel*

âgé de *vingt six*
ans, né à *Cadorff* département de *la Saar* profession de *Cultivateur*
demeurant à *Cadorff* département de *la Saar* fils de *feu Christian*
Hengabel et de *marie marguerite Sprenias*
demeurant à *Cadorff* département de *la Saar*

Et demoiselle *Anne Marie Schaefer*
âgée de *vingt trois* ans, née à *Cadorff* département de *la Saar*
profession de *Cultivateur* demeurant à *Cadorff* département de *la Saar*
fille de *feu Ferdinand Schaefer* et de *Elisabeth Stühgen*
Capresant et Contentant demeurant à *Cadorff* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Walloff* savoir; la première le *trois* du mois de *novembre*
et la seconde le *vingt* du même mois — que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Guillaume Hengabel — et *Anne Marie Schaefer*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Georg Scheben* — âgé
de *52* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Cadorff* qui nous a
dit être *beau père* de l'épouse
et *Pierre Weppel* — âgé de *47* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Wormerich* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Leonard Schmitz* — âgé de *48* ans, profession de *Journalier*
demeurant à *Hemmerich* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
et *Conrad Engels* — âgé de *40* ans, profession de *Journalier*
demeurant à *Cadorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture. *Leonard Schmitz et Conrad Engels*

ont déclaré ne savoir signer. et ont dit qu'ils y ont vu et ont signé
Guillaume Hengabel *Anne Marie Schaefer* *Georg Scheben* *Pierre Weppel* *Leonard Schmitz* *Conrad Engels*
Meuser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent ^{quatorze} le *vingt trois* du mois de *Novembre* par-devant nous
Jacques meuser Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Germain Klein* *Wolff*
 âgé de *quarante huit*
 ans, né à *Hemmerich* département de *la Saar* profession de *Journalier*
 demeurant à *Hemmerich* département de *la Saar* fils de *Jean*
Klein et de *Gertrude Schmitz*
 demeurant à *Hemmerich* département de *la Saar*

Et demoiselle *Marie Schlaufs*
 âgée de *trente cinq* ans, née à *Waldorff* département de *la Saar*
 profession de *Journalier* demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*
 fille de *Jean Schlaufs* et de *Marie Müller*
Piprenet et Constantine demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*

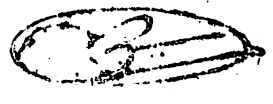
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorff* savoir, la première le *trois* du mois de *Novembre*
 et la seconde le *vingt* du même mois — que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Germain Klein et *Marie Schlaufs*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Schmitz* âgé
 de *58* ans, profession de *maçon* demeurant à *Hemmerich* qui nous a
 dit être *Cousin* de l'époux
 et *Pierre Pirell* âgé de *38* ans, profession de *l'ispirand*
 demeurant à *Hemmerich* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Michael Schlaufs* âgé de *42* ans, profession de *Journalier*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *frère* de l'époux
 et *Pierre Wephey* âgé de *47* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Hemmerich* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture. *Michael Schlaufs* *Mathieu Schmitz*
Marie Schlaufs et *Marie Müller* ont déclaré ne savoir
 signer *Jacques Meuser* *Germain Klein* *Alvin P. Klein*
Meuser



N° 91

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent ^{quatorze} le *vingt cinq* du mois de *Novembre* par-devant nous
Jacques meuser Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Michel Hüfart Voef*

ans, né à *Hudingen* département de *la Sarre* profession de *Journalier*
 demeurant à *Waldorff* département de *la Sarre* fils de *Jean*
Richard et de *Gertrude Beckers*
 demeurant à *Hudingen* département de *la Sarre*

Et demoiselle *Christine Dick* veuve
 âgée de *vingt huit* ans, née à *Gielorff* département de *Alsace et Moselle*
 profession de *Journalier* demeurant à *Waldorff* département de *la Sarre*
 fille de feu *Pierre Dick* et de *Catherine Schmüllers*
 Cépédent et consentant demeurant à *Gielorff* département de *Alsace et Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorff* savoir; la première le *vingt du mois de novembre*
 et la seconde le *vingt deux du même mois* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Jean Michel Hüfart et *Christine Dick*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Schaefer* âgé
 de *26* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Waldorff* qui nous a
 dit être *Cousin* de l'épouse
 et *Acoul Meuser* âgé de *38* ans, profession de *Menuisier*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Henri Eitel* âgé de *28* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Pierre Nettesheim* âgé de *47* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte; après
 qu'il leur en a été fait lecture. *les parties contractantes, Catherine Schmüllers et Guillaume Schaefer ont déclaré ne*
avoir signé. *Amplification* / *qu'ils ont* *Pierre Nettesheim*
Meuser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt-neuf le vingt-neuf du mois de Décembre par-devant nous Jacques Meuser Maire de Waldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur Pierre Sepunacher âgé de vingt trois ans,

né à Bronnheim département de la Sarre profession de Cordonnier demeurant à Bronnheim département de la Sarre fils de Mathias Sepunacher et de Gertrude Schwauborn

Et demoiselle Margarethe Esch âgée de vingt deux ans, née à Areny département de la Sarre profession de servante demeurant à Bronnheim département de la Sarre fille de feu Maximilien Esch et de Marie Beckers

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorff savoir, la première le dix huit du mois de Décembre et la seconde le vingt cinq du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Pierre Sepunacher et Margarethe Esch sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Mathias Sepunacher âgé de 66 ans, profession de Cordonnier demeurant à Bronnheim qui nous a dit être père de l'époux et Henry Wahl âgé de 36 ans, profession de Cultivateur demeurant à Areny qui nous a dit être ami de l'époux et Henry Lappin âgé de 37 ans, profession de Journaliste demeurant à Bronnheim qui nous a dit être ami de l'époux et Adolphus Scheben âgé de 58 ans, profession de Journaliste demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. Les parties contractantes, Mathias Sepunacher, Adolphus Scheben et Gertrude Schwauborn ont déclaré ne savoir écrire.

Le présent registre contenant deux actes de mariages par moi Jacques Meuser Maire de Waldorff soussigné a Waldorff le deux janvier l'an mil huit cent quatre-vingt-neuf

29-12-97
22
1872-99



TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes de mariage de la mairie de Waldhoff
pour l'an 1814 dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
A.			K.		
G.			L.		
23	Grell Matthias & Schuppen Ann. Cath.	19. octob.	2	Klein Pierre & Lohlgerttrude	12. Janvier
27	Gruer Theodor & Münch Elisabeth	9. Nov.	4	Kuhl Jean & Faurhelen	18. Mars
C.			M.		
9	Christoffel Pierre & Marier Christian	27. avril	10	Kuhl Louis & Bong mar. Sibille	4. May
11	Christ Guil. ^{catpain}	4. maij	18	Klein Henry & Münch agnes	7. Sept.
12	Cramer Germain & Düe Elisabeth	6. may	20	Klein Germain & Schausmar.	23. Nov.
E.			N.		
24	Engels Paul & merenan. Elisab.	26. octob.	22	Nauenberg Jean & Fufay agnes	19. octob.
F.			O.		
6	Frenig Louis & Schuffin anna	13. avril	16	Oage Jean & Schoben Elisabeth	30. Juillet
13	Frenig Geophr & Kreuer an. Sibille	20. Juin	R.		
14	Falkenberg Jean Math. & Frenig Cath.	22. Juin	7	Raaf Jean Louis & Frenu mar. Elis.	13. avril
15	Frenig francois & Hablen Gertrude	20. Juillet	20	Rieber Gerard & Kuhl Christian	25. Sept.
19	Fritz Daniel & chrens Cathelin	7. Sept.	31	Rufay mijs & Düe Christian	25. Nov.
J.			S.		
1	Gerckham Pierre & Schmitz Jul. Cath.	7. Janvier	22	Schmauder Pierre & Esch marguerithe	29. Decembre
H.			9	Schmitz Jean & Klein Gertrude	9. Janvier
25	Hauf Jean & König anna marg.	26. octob.	21	Schmitz Guil. ^{ann. Cath.}	5. octob.
26	Haugabel Jean & Calenberg ann.	9. Nov.	T.		
29	Haugabel Guillaume & Heffes ann. Cath.	23. idem	5	Trimbore George & Figgelba mar.	6. avril
I.			28	Thiesse mijsel & Schmitz Elise	12. Nov.
L.			W.		
M.			8	Wallraff Jean & Flor an. Loy	13. avril
N.			Z.		
O.			17	Zündorf Gottfrin & Kerletts Gust.	10. Aug.